

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 3

Artikel: Le frelon asiatique : où en sommes-nous aujourd'hui?
Autor: Cherix, Daniel / Ebener, Anja / Kenis, Marc / Abderhalden, Michele
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Frelon asiatique – où en sommes-nous aujourd'hui ?

Daniel Cherix, Professeur honoraire de l'Université de Lausanne,
daniel.cherix@unil.ch

Anja Ebener, Directrice apiservice / Service sanitaire apicole (SSA),
anja.ebener@apiservice.ch

Marc Kenis, Entomologiste au CABI (Centre for Agricultural Bioscience International), m.kenis@cabi.org

Michele Abderhalden, Entomologiste à l'Antenne Sud des Alpes « info fauna – CSCF » et au Musée cantonal d'histoire naturelle de Lugano, dt-tmsn.cscf@ti.ch

Depuis la première capture d'un frelon asiatique en Suisse, presque deux ans se sont écoulés. Entre-temps, aucun autre frelon envahissant n'a été découvert dans notre pays. Pourtant, il est indispensable que les apicultrices et apiculteurs restent attentifs et annoncent tous les cas de suspicion au Service sanitaire apicole (SSA).

Introduction

Dans un travail récent, Requier et ses collaborateurs (2018) signalent que le frelon asiatique est devenu un problème majeur pour les apiculteurs européens. L'une des principales raisons est l'affaiblissement des colonies avant l'hiver et le comportement des butineuses en condition de stress. Plus de 15 ans après son introduction accidentelle en France, le frelon asiatique est présent dans de nombreux pays européens. Signalé pour la première fois en Suisse dans le canton du Jura (26 avril 2017, Commune de Fregiécourt), il ne semble pas encore s'être installé dans notre pays. Le but de cet article est de montrer l'importance du travail d'observation des apiculteurs. Ils surveillent leurs ruchers et adressent au SSA des photos afin de vérifier la présence de cette espèce. Parallèlement, il est aussi important de rappeler quelques règles fondamentales découlant des travaux récents des chercheurs et de l'expérience acquise au cours de ces années par les apiculteurs.

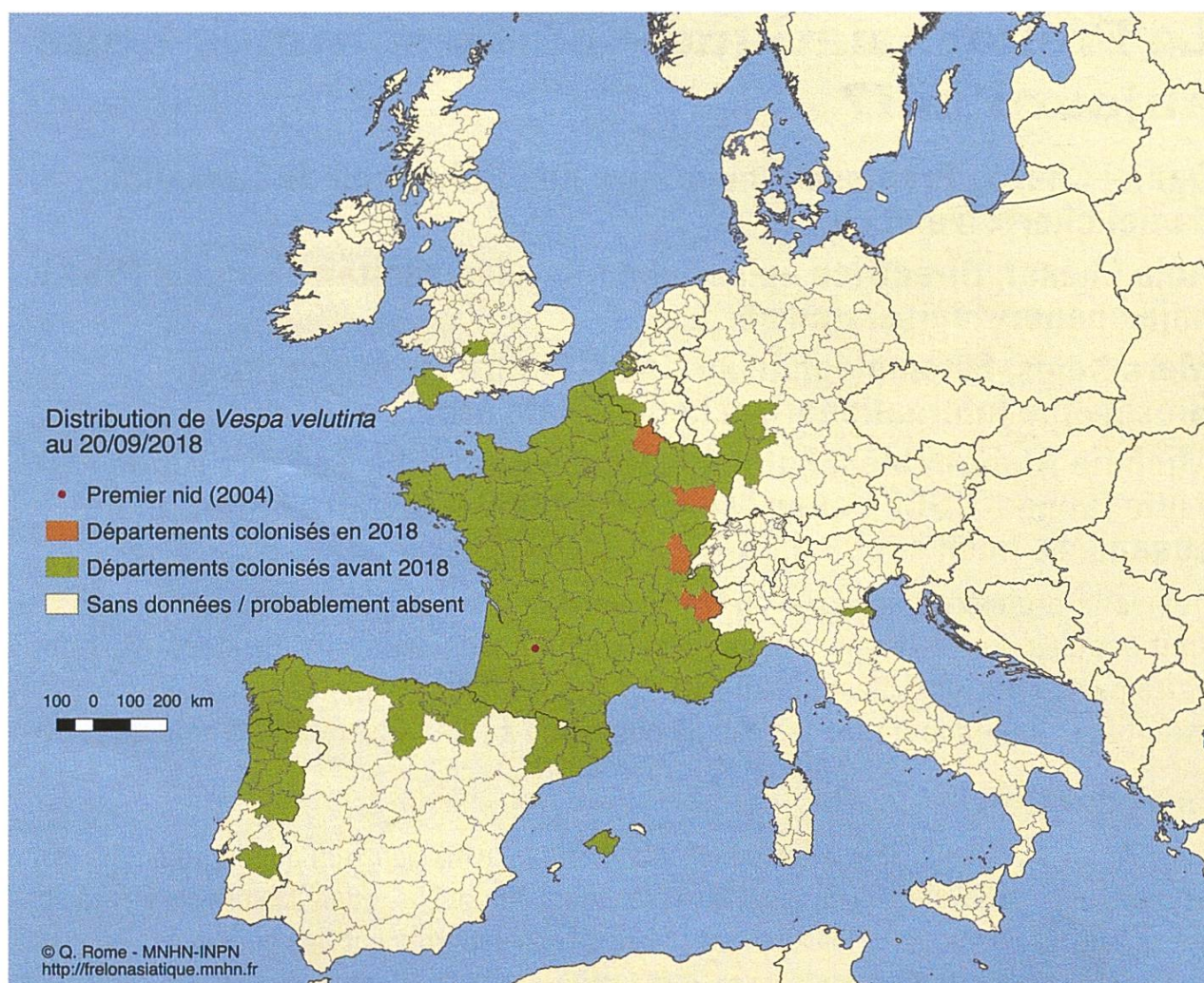
Situation en Suisse et dans les pays avoisinants

Le point d'entrée du frelon asiatique était probablement le sud-ouest de la France à proximité d'Agen (Lot et Garonne) en 2004. On pense que c'est par l'importation de poteries de Chine pour la culture de bonsaïs.



© Q. Rome/MNH

Frelon asiatique en vol

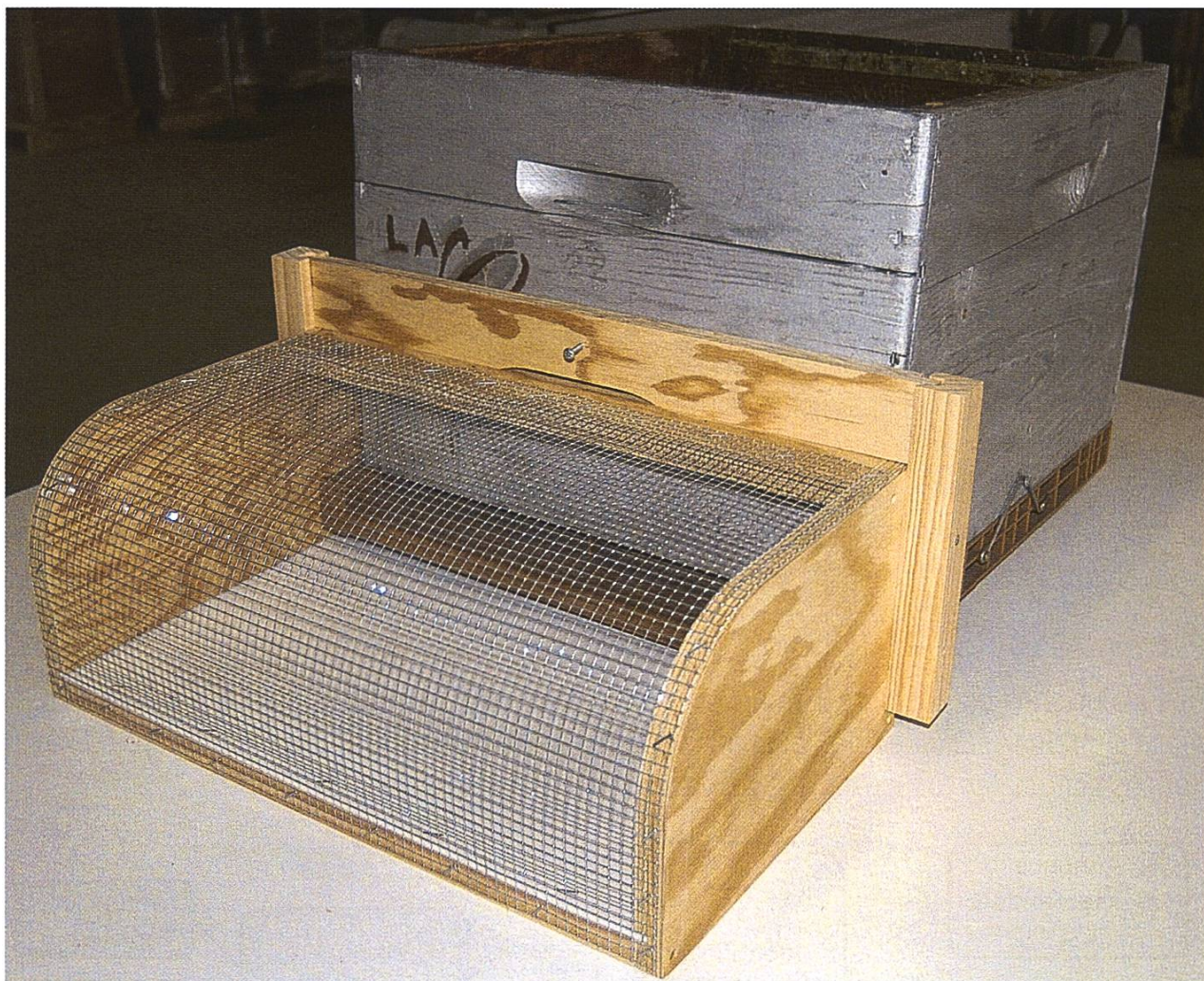


Distribution actuelle du frelon asiatique en Europe

Depuis il s'est rapidement propagé en France ; puisqu'aujourd'hui, il occupe plus de 90 départements français à l'exception du territoire de Belfort, du Haut-Rhin et de la Corse. Mais il ne s'est pas cantonné à la France et dès 2010 on le retrouve en Espagne, 2011 Portugal et Belgique, 2012 Italie, 2014 Allemagne, 2016 Grande Bretagne et 2017 Pays-Bas (voir carte). Malgré une présence proche de nos frontières, aussi bien au nord qu'à l'ouest, aucun apiculteur suisse n'a observé de frelon asiatique l'année passée.

Au cours de l'année 2018 nous avons reçu de Suisse 182 photos et échantillons (117 annoncés au SSA, 50 au CABI, 15 au Musée cantonal d'histoire naturelle de Lugano) provenant en grande partie des cantons suivants : Jura, Vaud, Tessin, Fribourg, Zurich et Berne. Dans environ la moitié des cas il s'agissait de frelons européens (*Vespa crabro*), le reste étant représenté par des guêpes du genre *Vespula* (guêpe germanique, guêpe vulgaire), *Dolichovespula* (guêpe sylvestre, guêpe moyenne etc.) ainsi que des Polistes.

Si nous pouvons nous estimer chanceux, il ne s'agit pas de diminuer notre surveillance. Nous vous demandons de garder la même attention en 2019 et de ne pas hésiter à nous faire parvenir une photo de tout insecte suspect observé à proximité de vos ruches. Nous vous rappelons que la principale différence entre le frelon européen et le frelon asiatique réside dans la cou-



© A. Lavignotte

Museler ses ruches (exemple d'un apiculteur français)

leur générale. Le frelon asiatique est très foncé avec les pattes jaunes et un vol très rapide, le frelon européen, plus grand, est plus clair (rouge dans la partie antérieure et visiblement noir et jaune sur l'abdomen). Pour plus de détails nous vous renvoyons à l'aide-mémoire du SSA « 2.7. Frelon asiatique » (www.abeilles.ch/aidememoire).

Enfin, relevons aussi que vos photos nous permettent d'avoir une meilleure idée sur la distribution du frelon européen en Suisse, qui même s'il est connu de la population, présentait un déficit de données précises quant à sa distribution. C'est une contribution non négligeable à l'étude de la biodiversité, à une époque où les insectes semblent fortement menacés depuis plusieurs années (cf. pétition Elucider la disparition des insectes, 2018, initiée par les Amis de la Nature suisse, apisuisse et d'autres organisations).

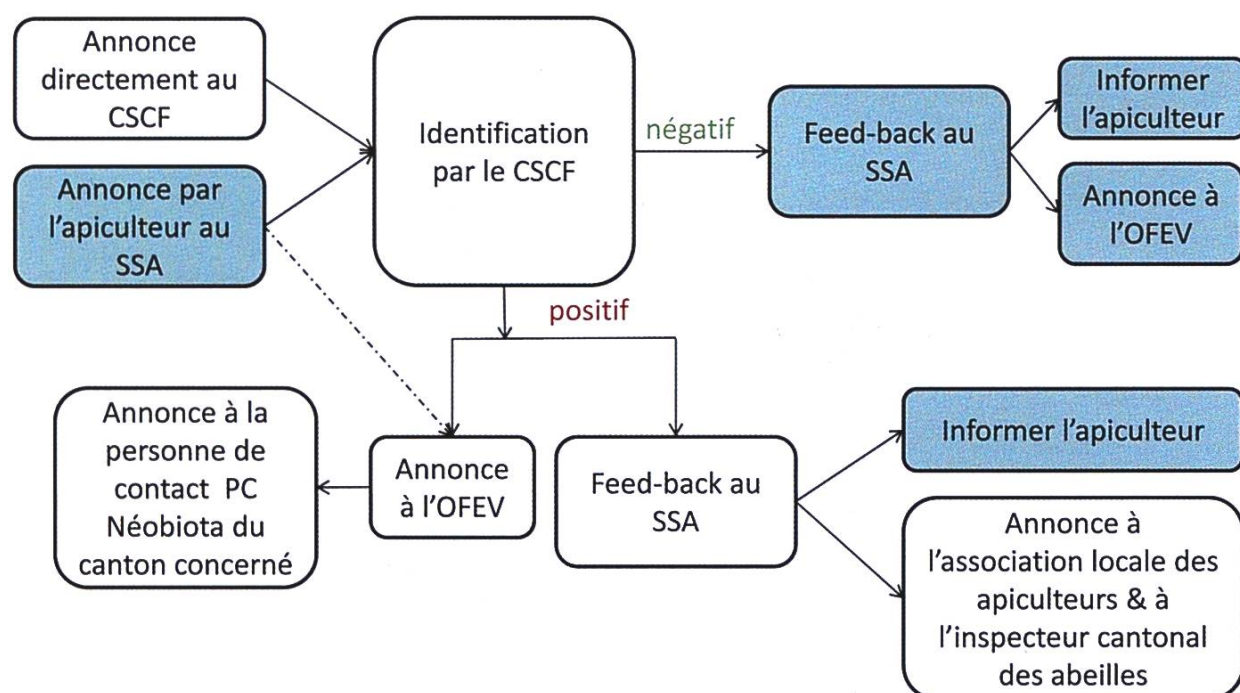
Etat de la recherche

Ces dernières années de nombreux travaux ont été publiés sur le frelon asiatique. Un travail (Turchi et Derijard, 2018) fait le point sur les méthodes de contrôle des populations de frelon asiatique. Malgré toutes les discussions et lectures diverses, les piégeages ne sont pas la solution à appliquer. Il n'y a pas encore de piégeage sélectif et le résultat est une atteinte à

la biodiversité locale (autres pollinisateurs). C'est particulièrement vrai pour les campagnes de piégeage à grande échelle des reines au printemps, qui ne sont pas efficaces et qu'il faut impérativement éviter. A la rigueur et au lieu de poser des pièges, nous recommandons plutôt (même si l'efficacité n'est pas vraiment prouvée scientifiquement) de museler les ruches, en plaçant au niveau de la planchette d'envol une grille avec une maille de 6x6 mm. Ça empêche les frelons de trop s'approcher et repousse la prédation à distance ce qui se marque par une diminution de la réussite des frelons dans la capture de butineuses rentrant à la ruche et un stress nettement moins important pour la ruche. Ce qui doit absolument être mis en œuvre est la recherche et la destruction des nids qui se trouvent d'après les données actuelles généralement à moins de 2 km des ruches. Différentes méthodes ont été testées, certaines demandant plus de temps et de personnes (localisation par relâchement de frelons et triangulations) ou fixation d'une antenne sur les frelons et suivi à l'aide d'un radar harmonique. Si cette méthode demande des spécialistes, elle est en revanche assez efficace et permet en l'espace de quelques heures de localiser le ou les nids.

Futur 2019

En conclusion, il est toujours d'actualité de se référer au document « Marche à suivre en présence du frelon asiatique » (Recommandation de l'AGIN-D destinées aux organes des administrations cantonales responsables pour les espèces envahissantes, 24.5.2017).



Système national d'annonces en cas de soupçons de Vespa velutina. (SSA : Service sanitaire apicole, info fauna (CSCF : Centre Suisse de Cartographie de la Faune), OFEV : Office fédéral de l'environnement). En bleu : Marche à suivre lors d'une annonce par un apiculteur.

D'autre part vous pouvez envoyer à tout moment une photo d'un insecte suspect au SSA (info@apiservice.ch ou téléphonez au 0800 274 274). Vous recevrez toujours une réponse dans les jours qui suivent et il vaut mieux envoyer une photo, même si l'on n'est pas sûr, que

ne pas envoyer de photos du tout. Il sera toujours plus facile d'agir au tout début de l'implantation du frelon asiatique en Suisse. Une fois le frelon asiatique découvert, les responsables « environnement et espèces invasives » de votre canton se chargeront de la recherche du nid et de sa destruction.

Références

Requier, F., Rome, Q., Chiron, G., Decante, D., Marion, S., Menard, M., Muller, F., Villemand, C. & Henry, M. 2018. Predation of the invasive Asian hornet affects foraging activity and survival probability of honey bees in Western Europe. *Journal of Pest Science*, 1-12.

Turchi L. & Derijard B. 2018. Options for the biological and physical control of *Vespa velutina nigrithorax* (Hym.: Vespidae) in Europe: A review. *Journal of Applied Entomology* 142: 553-562.

Publicité

Offre bocaux à miel à palettes				
Franco domicile tout compris				
Prix valable pour bocaux assortis/combines. Le prix est valable pour le montant total des palettes achetées, même avec des pots de différente capacité.				
1 Kg avec couvercle	-.66	-.59	-.52	Sur demande
1/2 Kg avec couvercle	-.43	-.39	-.35	
1/4 Kg avec couvercle	-.40	-.37	-.34	
1/8 Kg avec couvercle	-.36	-.34	-.32	
50 g avec couvercle	-.33	-.30	-.28	
Couvercle seulement-carton	-.18	-.15	-.13	
Dès palettes	6-10 Pal.	+11 Pal.	+21 Pal.	+35 Pal.
bocaux assortis / combines				
Livrés à domicile = Livraison inclus dans le prix.				
TVA compris – Facture 20 jours net. – Échantillons gratuits sur demande.				
1 palette (1 Kg)= 98 emballages de 12 pièces= 1'176 p.				
1 palette (1/2 Kg)= 96 emballages de 25 pièces= 2'400 p.				
1 palette (1/4 Kg)= 99 emballages de 24 pièces= 2'376 p.				
1 palette (1/8 Kg)= 80 emballages de 35 pièces= 2'800 p.				
1 palette (50 g)= 54 emballages de 54 pièces= 2'916 p.				
Crivelli Emballages - 6830 Chiasso				
☎ 091 647 30 84 crivelliimballaggi@hotmail.com				